

3 septembre 2010

**10.159**  
ad 10.033

**Postulat de la commission santé**

**Favoriser les unités d'accueil temporaire (UAT)**

Nous avons dans notre canton une seule unité d'accueil temporaire: Temps présent à La Chaux-de-Fonds.

Cet EMS spécialisé n'est pas suffisant pour la demande actuelle. D'autre part, le raccourcissement des séjours hospitaliers, la modification de la LAMal pour 2011 et l'introduction prochaine du financement des séjours hospitaliers par pathologie vont augmenter la demande d'accueil temporaire.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier le développement d'UAT dans le canton, en tendant à une bonne répartition territoriale, pour faire face aux besoins actuels et futurs.